

**DECISION
DU PRESIDENT
N° DECTDM_22_044**

Offre scolaire 2022-2023

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELTCMC_22_047 en date du 28 mars 2022 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,
Vu la décision n°DECTDM_19_023 en date du 18 mars 2019 portant création de la régie de recettes Office de Tourisme,
Vu la décision n°DECTDM_19_024 en date du 18 mars 2019 portant création de la sous-régie de recettes pour les manifestations à caractère culturel du Théâtre de Thalie,
Vu l'arrêté n° ATDMAD_19_018 en date du 18 mars 2019 portant nomination du régisseur de la régie de recettes Office de Tourisme,
Vu l'arrêté n° ATDMAD_19_019 en date du 18 mars 2019 portant nomination du mandataire de la sous-régie de recettes des manifestations à caractère culturel du Théâtre de Thalie,
Vu la décision n°DECTDM_19_018 du 14 mars 2019 portant création d'une régie de recettes Site Saint-Sauveur,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_011 du 15 mars 2019 portant nomination du régisseur de la régie de recettes Site Saint-Sauveur,
Vu la décision n°DECTDM_19_022 du 14 mars 2019 portant création d'une régie de recettes Maison de la Rivière,
Vu la décision n°DECTDM_21_037 du 28 juin 2021 portant modification de la régie de recettes de la Maison de la Rivière,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_016 du 15 mars 2019 portant nomination du régisseur de la régie de recettes Maison de la Rivière,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_017 du 15 mars 2019 portant nomination de mandataires de la régie de recettes Maison de la Rivière,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_22_026 du 16 mai 2022 portant nomination de mandataires de la régie de recettes Maison de la Rivière,
Vu la décision n°DECTDM_19_003 du 10 janvier 2019 portant création de la régie de recettes Médiathèque Calliopé,
Vu la décision n°DECTDM_19_021 du 14 mars 2019 portant modification de la régie de recettes Médiathèque Calliopé,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_20_063 du 27 novembre 2020 portant nomination d'un régisseur, d'un mandataire suppléant et de mandataires de la régie de recettes Médiathèque Calliopé,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_21_015 du 28 juin 2021 portant nomination d'un mandataire de la régie de recettes Médiathèque Calliopé,
Vu la décision n°DECTDM_19_045 du 02 mai 2019 portant création d'une régie de recettes à la Valorétie,
Vu la décision n°DECTDM_21_034 du 28 juin 2021 portant modification de la régie de recettes à la Valorétie,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_023 du 07 mai 2019 portant nomination du régisseur de la régie de recettes à la Valorétie,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_024 du 07 mai 2019 portant nomination de mandataires de la régie de recettes à la Valorétie,

DÉCIDE

ARTICLE 1

A compter du 1^{er} septembre 2022, les droits d'entrée aux activités scolaires proposées sur les différents équipements de Terres de Montaigu, sont définis comme suit :

Equipements et Activités	Taux TVA	Tarif HT	Tarif TTC
Théâtre de Thalie			
Spectacle « Stella Maris » « No limit » « Novecento »	2,1%	5,88 €	6,00 €
Spectacle « Sol Bémol » « Le grand voyage de Georges Poisson » « L'enfant et les sortilèges » « J'ai trop d'amis » « La belle au bois dormant » « La reproduction des Fougères » « La mégère apprivoisée » « Lorsque Françoise paraît » « Un démocrate » « L'île de Tulipatan » « Les femmes de Barbe-bleue » « Les poupées persanes » « La nuit du cerf » « le bonheur des uns » « Les virtuoses » « Machine de cirque » « La métamorphose des Cigognes »	5,5%	5,69 €	6,00 €

Equipements et Activités	Tarif
Site Saint-Sauveur	
Atelier « 1 forme, 4 têtes, 1 histoire » « Le bestiaire de Nicole » « Poème visuel » « Dans la peau d'un artiste en résidence »	3,50 €
Visite de l'exposition photographique ou de l'exposition estivale	1,50 €

